

Pour remédier au problème des nuisances sonores occasionnées la nuit par certaines terrasses des cafés, depuis cet été, la Ville de Genève a mis en place une série de mesures concrètes.

---



Pour remédier au problème des nuisances sonores occasionnées la nuit par certaines terrasses des cafés, depuis cet été, la Ville de Genève a mis en place une série de mesures concrètes.

A Genève, depuis cet été, les cafetiers-restaurateurs qui désirent utiliser une terrasse jusqu'à 2h00 du matin doivent appliquer trois mesures concrètes : mise en place d'une affiche sensibilisant les consommateurs aux nuisances sonores ; obligation pour l'exploitant de suivre une formation relative à la gestion des nuisances sonores ; obligation de communiquer aux autorités l'identité et les coordonnées des responsables à joindre lorsque l'exploitant attitré est absent. Au début de l'été 2013, les quelque 900 cafetiers-restaurateurs situés sur le territoire de la commune de Genève ont reçu un courrier précisant ces nouvelles conditions d'exploitation de leurs terrasses. Cette démarche de la Ville de Genève, à laquelle le canton s'est associé, a été élaborée en concertation avec les organes représentatifs des établissements (Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers de Genève et Grand Conseil de la nuit).

Si ce premier train de mesures ne suffit pas et que des problèmes de bruit persistent, un deuxième niveau d'obligations est prévu : engagement d'un chuchoteur pouvant être partagé avec d'autres établissements entre 22h et 2h du matin ; dès minuit, utilisation de gobelets consignés et recyclables (suppression des gobelets en verre) ; aménagement de la terrasse de manière à atténuer les nuisances sonores.

Si d'aventure ces deux niveaux de mesures ne suffisaient toujours pas, une instance de coordination sera chargée d'examiner en détail l'origine des nuisances afin de permettre aux autorités municipales de prendre des mesures qui peuvent aller jusqu'à la fermeture de la terrasse.

Source : Ville de Genève - Site officiel - [www.ville-geneve.ch](http://www.ville-geneve.ch)